

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 2 avril 2026

Association Foncière Pastorale

Présents :

Bruno Buisson, Raymond Lazier, Didier Buisson, Alain Buisson, Pascale Buisson, Aurélien Fernandez, Florent Chardonnet, Guy Margueron, Thierry Buisson

Absents excusés :

Georges Lozat, Jean-Louis Bermond, Laurence Charvoz, Dany Buisson

Ordre du jour

1 – Règlement des locations auprès des propriétaires

Comme voté lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2025, le Conseil syndical procédera désormais au règlement des parcelles chaque année, sur l'ensemble de l'AFP.

Jusqu'en 2025, l'AFP rémunérait les propriétaires par zone.

Désormais, chaque propriétaire sera réglé individuellement, en fonction de ses surfaces, au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

Les arriérés seront également réglés en 2026.

Chaque propriétaire recevra un mail lui demandant de transmettre à l'AFP son RIB ainsi que les références de ses parcelles.

Sans réponse de sa part, les sommes correspondantes seront conservées par l'AFP afin de couvrir ses besoins.

Si le montant total dû à un propriétaire est inférieur à 10 €, le versement ne sera pas effectué (en raison de la lourdeur et du coût administratif). Ces sommes resteront acquises à l'AFP, conformément à la décision prise en assemblée générale du 10 décembre 2025.

Pour le bon fonctionnement de l'AFP, nous remercions par avance les propriétaires qui décident de laisser leurs dû à l'AFP.

2 – Modification de la convention du groupement de la Partie

Pour donner suite à la séparation des membres du groupement de la partie, Clément Leboucher reste seul exploitant sur le secteur. Il reprend donc la totalité de la zone du groupement, soit 677 hectares, dont 245 hectares exploitables.

Bruno Buisson a rédigé une nouvelle convention dans ce sens.

Clément Leboucher prévoit d'arriver avec un premier troupeau le 25 mai 2026 et commencera à pâturer sur le secteur de Rimolard.

3 – Projet d'agrandissement du chalet d'alpage de l'Orgère

À ce jour, le chalet est occupé par le groupement de la Partie, désormais représenté par Clément Leboucher.

La Chèvrerie des Arcosses est logée l'été dans un mobil-home loué par l'AFP. Elle dispose également d'un kiosque mobile pour la vente de fromage de chèvre sur le parking de l'orgère.

Cette situation étant provisoire. l'AFP peut bénéficier d'une subvention, via le Syndicat du Pays de Maurienne, à hauteur de 70 % sur un projet à 100 000 €, pour la rénovation des chalets d'alpage. Ce projet doit être présenté par la mairie

Après discussion, l'AFP présentera ce projet à la commune de Villarodin-Bourget afin de répondre aux besoins des deux exploitants.

Bruno Buisson a présenté un croquis réalisé par un architecte. Ce projet ne pourra aboutir qu'avec le soutien total de la commune.

L'AFP souhaiterait présenter ce projet au printemps/été 2026 afin de bénéficier des subventions du PPT.

4 – Corvée Affitour à Villarodin

Pour donner suite aux arbres cassés durant l'hiver, une corvée pourrait être organisée.

Aurélien propose cette initiative. Thierry se charge de contacter la commune afin d'obtenir un broyeur.

Les membres disponibles de l'AFP seront invités à participer.

5 – Dégâts de sangliers à l'Orgère

Une corvée devra être organisée pour réparer les dégâts causés par les sangliers.

Par ailleurs, les dégâts liés aux avalanches au fond de l'Orgère ne sont pas encore connus à ce jour.

6 – Dégâts à Chatalamia

Raymond indique que, à la suite de l'avalanche de Saint-Apollonnie, des arbres se trouvent également dans les prés.

Georges est en train de faire le nécessaire pour les enlevés